

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

❧ PROPOSITIONS DE DÉLIBÉRATIONS ❧

DIRECTION GÉNÉRALE

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES MARCHÉS PASSÉS SUR DÉLÉGATION EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU MÊME CODE

Conformément à la délégation que le Conseil municipal accorde au Maire en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte que j'ai décidé :

1 - D'accepter le règlement de la somme de 1 627,20 € à Monsieur Nicolas DOUZOU, expert de justice en travaux publics concernant la requête en référé expertise réseaux quartier Lalette ;

2 - D'accepter le règlement de la somme de 1 200,00 € à Maître Antonin LE CORNO représentant M. DUTT dans l'affaire commune de Tarbesc/M. Alain DUTT ;

3 - De contracter, auprès de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne un emprunt d'un montant de 4 000 000,00 € avec phase de mobilisation (taux d'intérêt Euribor 3 mois moyenné + 0,52 % l'an, le tout flooré à 0,52 %, base exact/360) - Durée 15 ans - Taux fixe 0,64 % maximum – Score Gissler 1 A - périodicité trimestrielle ;

4 - De contracter auprès de la Banque Postale un emprunt d'un montant de 2 000 000,00 € - Durée : 15 ans – Taux fixe 0,60 % - Score Gissler : 1 A - périodicité trimestrielle ;

5 - De réaménager six prêts souscrits auprès de la CRCAM Pyrénées Gascogne :

	PERIODICITE	TAUX	TYPE DE TAUX	DERNIERE ECHEANCE	CRD au 22/07/2019
1	Trimestriel	Euribor+0,750 €	Variable	30/12/2024	1 008 333,46 €
2	Trimestriel	3,120 %	Fixe	23/11/2026	1 350 000,00 €
3	Trimestriel	Euribor+0,500 %	Variable	02/02/2027	155 000,00 €
4	Trimestriel	Euribor+2,950 %	Variable	29/10/2027	957 666,67 €
5	Trimestriel	3,750 %	Fixe	30/09/2031	1 952 898,60 €
6	Annuel	Euribor+0,420 %	Variable	11/01/2021	210 011,77 €

comme suit, en date du 22/07/2019 :

- remboursement par anticipation du capital restant dû pour un montant de 5 633 910,50 €,

- acquittement des indemnités de remboursement anticipé annulant les deux prêts à taux fixe pour un montant cumulé de 452 670,08 €, ajouté au capital restant dû repris dans le prêt unique,
- refinancement par souscription d'un contrat de prêt unique de 6 086 580,58 € maximum auprès de la CRCAM Pyrénées Gascogne. Durée 10 ans. Taux fixe 0,81 % maximum l'an (base exact/360). Périodicité trimestrielle. Score Gissler 1 A.

Aucun mouvement de fonds n'a lieu en capital et en IRA, ceux-ci étant compensés et refinancés par la mise en place du nouveau financement.

6 – De retenir la candidature des trois groupements suivants, dans le cadre du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la transformation du Carmel en Villa des Arts :

N° PLI	COMPOSITION DU GROUPEMENT
4	SAS MOON SAFARI/SAS VIVALTO/EIRL ACE CONSULTING
21	AGENCE CACHAU ARCHITECTES/OTCE AQUITAINE/ACOUSTIQUE CERTIFICATION
41	ATELIER D'ARCHITECTURE CAROLINE SERRA/LAURENT TAILLANDIER SARL/S.C.O./GROUPE GAMBA/BETEM MIDI PYRENEES

7 - De signer avec Monsieur Laurent GIRAUD DU POYET une convention de prestation pour les fonctions de maréchal ferrant exercées sur le site des haras de Tarbes, dont démonstration de maréchalerie les mercredis et samedis après-midi ;

8 - De mettre en vente des places de spectacle du Pari sur le site internet de « Culture in the city » au tarif réduit de 8 € ;

9 - D'augmenter les tarifs des fabrications et prestations de la cuisine centrale, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

10 - De modifier, à compter du 1^{er} août 2019, la régie « Occupation du Domaine Public » au service commerce en « Occupation du Domaine Public générale et Tarbes en décembre » ;

11 - De créer une régie de recettes au service commerce : « Place Marcadieu 2 » ;

12 - De renouveler l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris et d'accepter le règlement de la cotisation de 450,00 € pour l'année 2019 ;

13 - De renouveler l'adhésion à l'association des Maires des Hautes-Pyrénées et d'accepter le règlement de la cotisation de 2 088,10 € pour l'année 2019 ;

14 - De renouveler l'adhésion à l'association « Tellement Tarbes » et d'accepter le règlement de la cotisation de 1 000 € pour l'année 2019 ;

15 - De renouveler la signature avec la SARL Résistud, d'un bail précaire pour la période du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020, pour la location d'un terrain situé à l'angle des rues Lamartine et De Gonnès, afin de gérer un parking payant, pour 18 000 € de loyer annuel ;

16 - De prêter le diplôme de l'Ordre de Wojskowy militaire – Grand-Croix de Virtuti militari, insigne de Pologne attribuée au Maréchal Foch, au musée du Palais Royal de Lazienki en Pologne ;

17 - De mettre à disposition à titre gracieux, d'une parcelle cadastrée CM N°14 de 3 695 m², à la Société Protectrice des Animaux de la Bigorre et des Hautes-Pyrénées, pour une durée de 3 ans renouvelable ;

18 - De mettre à disposition de l'association Ecole de cirque Passing, le Parc Chastellain, le 7 septembre 2019 à titre gratuit ;

19 - De mettre à disposition des associations Club de Chiffres et des Lettres de Tarbes Nord, et de la CLCV (Consommation, Logement, Cadre de Vie) les locaux situés Résidence Lous Esquiros, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 à titre gratuit ;

20 - De mettre à disposition de l'association Accueil des Villes Françaises (AVF Tarbes Bigorre) les locaux situés Place de la Courte Boule, du 18 juin 2019 au 17 juin 2022, à titre gratuit ;

21 - De mettre à disposition un emplacement (stationnement) au Centre Technique Municipal, à l'association « Les amis du baron Larrey » à titre gratuit ..

22 - D'accepter l'indemnisation des sinistres suivants :

Date du sinistre	Objet	Organisme payeur	Montant
28/05/2018	Dégât des eaux – Bâtiment Pyrène	SMACL	601,98 €
TOTAL			601,98 €

23 - D'accorder ou de renouveler les concessions de cimetières suivantes :

CIMETIERE	CARRE	COLOMBARUIM	RANGEE	N°	DUREE	DECISION
NORD	53		4	11	15	21/06/2019
NORD	T1		4	12	15	21/06/2019
NORD		N Face Ouest		9	15	21/06/2019
NORD	T1		5	11	15	24/06/2019
NORD		N Face Ouest		10	15	25/06/2019
NORD	MUS-N		2	32	15	03/07/2019
NORD	35		6	9	15	03/07/2019
NORD	15		1	1	15	03/07/2019
NORD	T1		5	13	15	04/07/2019

NORD	56		4BIS	1	15	05/07/2019
NORD	36		6	3	15	05/07/2019
NORD	MUS-N		1	25	15	18/07/2019
NORD	50		3	9	15	18/07/2019
NORD	A6		2	7	15	19/07/2019
NORD	T1		5	10	15	12/08/2019
NORD	42		1	7	15	14/08/2019
NORD	T2		2	4	30	24/06/2019
NORD	A8		6	2	30	02/07/2019
NORD	T2		2	5	30	14/08/2019
NORD	24		1	12	50	21/06/2019
NORD	30		4	8	50	24/06/2019
NORD	28		3	14	50	03/07/2019
NORD	C6		6	7	50	09/07/2019
NORD	16		SUD	4	50	15/07/2019
NORD	28		4	1	50	16/07/2019
NORD	10		1	11	50	14/08/2019
NORD	11		1	15	50	20/08/2019
LA SEDE	12		9	7	50	24/06/2019
LA SEDE	33		8	6	50	27/06/2019
LA SEDE	21		3	15	50	14/08/2019
SAINT JEAN	3V		7	5	50	01/08/2019
SAINT JEAN	16		5	2	50	09/08/2019
SAINT JEAN	MUR		SUD	29	50	09/08/2019

24 - D'attribuer les marchés selon la liste ci-jointe :

MARCHÉS PASSÉS SUR DÉLÉGATION ARTICLE L 2122-22 DU CGCT
(Fournitures et Services < à 221 000 € et Travaux < à 1 000 000 € HT)

Identification du marché	Désignation du lot concerné	Titulaire	Montant € HT	Durée du marché	Date com°	Date notification
MO du patrimoine pour la restauration des façades extérieures et de la couverture de la maison natale FOCH	Lot unique	DODEMAN SARL (mandataire)	18 700,00 € HT	La durée prévisionnelle du marché est de 30 mois	25/04/2019	27/06/2019
		API Structures (Co-traitant)				
		Cabinet THEMIS (Co-traitant)				
		TSA (Co-traitant)				
Service de messagerie externalisée pour la ville de Tarbes	Lot unique	CLOUD TEMPLE	Montant minimum de 30 000,00 € HT et montant maximum de 180 000,00 € HT sur la durée du marché	4 ans	23/05/2019	01/07/2019
Rue Massey – réfection revêtement de chaussée	Lot unique	COLAS SUD-OUEST	159 687,97 € HT	Le délai d'exécution est de 8 semaines	09/05/2019	27/06/2019
Chemin Clair – réfection revêtement de chaussée	Lot unique	COLAS SUD-OUEST	54 786,44 € HT	Le délai d'exécution est de 8 semaines	09/05/2019	27/06/2019
Restauration et installation sur le site de l'Arsenal de 3 canons du XVIII ^e siècle	Lot unique	SOCRA	52 237,00 € HT	Le délai d'exécution est de 6 mois	20/06/2019	09/07/2019
Lutte contre la légionnelle sur 3 sites du service des sports de la ville de Tarbes	Lot n° 1	BAJON ANDRES	86 354,33 € HT	Délai prévu 3 semaines	20/06/2019	09/07/2019
	Lot n° 2	BAJON ANDRES	41 134,21 € HT	Délai prévu 2 semaines		
	Lot n° 3	BAJON ANDRES	52 725,96 € HT	Délai prévu 2 semaines		
Mission d'entretien de la sonorisation de rue de la ville de Tarbes	Lot unique	MAVI	Montant minimum annuel de 1 000 € HT et maximum annuel de 15 000 € HT	1 an à compter de la date de notification, reconductible 3 fois 1 an	20/06/2019	12/07/2019
Restauration de l'orgue de l'église Saint-Jean	Lot unique	FACTEURS D'ORGUES PELLERIN ET UYS	337 371,00 € HT	Le délai d'exécution est de 22 mois à compter de la date de l'ordre de service	16/05/2019	12/07/2019